

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : M. Jérôme SITTER a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Modification des statuts de la C.C.3.F.
3. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
 - 3.1 Travaux zone humide
 - 3.2 Piste cyclable
4. **BÂTIMENTS**
 - 4.1 Mise en concurrence de la fourniture d'électricité par EBM aux 11 communes membres du SIDEL
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
7. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.3.F.

Mme le Maire indique que la C.C.3.F. a engagé depuis quelques mois une réflexion sur le devenir de la coopération intercommunale sur le territoire. De cette réflexion a émergé le projet de transformation de la C.C.3.F. en Communauté d'Agglomération à périmètre constant.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une Communauté des Communes répondant aux critères d'une Communauté d'Agglomération et exerçant des compétences requises par ce même code de se transformer en Communauté d'Agglomération.

La C.C.3.F. répond aux critères démographiques et géographiques nécessaires à sa transformation en Communauté d'Agglomération dans la mesure où elle forme d'ores et déjà un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 50.000 habitants avec une ville de plus de 15.000 habitants.

Mais la C.C.3.F. n'exerce pas l'ensemble des compétences énumérées dans le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5.

C'est pourquoi elle doit se doter des compétences manquantes et indispensables en vue de sa transformation en communauté d'Agglomération. Il s'agit des compétences relatives à l'équilibre social de l'habitat, à la politique de la ville et à la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Le Conseil de communauté de la C.C.3.F. a approuvé la mise en conformité des statuts de la C.C.3.F. avec les compétences d'une Communauté d'Agglomération grâce à une rédaction identique à celle figurant au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception de leur classification puisque la compétence « équilibre social de l'habitat » est optionnelle et la compétence « politique de la Ville » est facultative en Communauté de Communes, alors qu'elles deviennent obligatoires en Communauté d'Agglomération.

Cette mise en conformité a été complétée par un « toilettage » des compétences pour qu'elles soient en adéquation avec les missions déjà exercées par la Communauté de Communes dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil municipal est tenu d'approuver ces modifications des statuts de la C.C.3.F.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la modification des statuts de la C.C.3.F.

3. VOIRIE / QUALITE DE VIE

3.1 TRAVAUX ZONE HUMIDE

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que suite à la réunion de présentation du projet de renaturation de la zone humide au conseil municipal en date du 21 janvier dernier, il convient d'approuver ces travaux inscrits au GERPLAN.

La zone humide est un site naturel qui se dégrade et qu'il convient de préserver en raison de sa biodiversité. Il s'agit d'un secteur remarquable en termes de paysage, de faune et de flore.

La zone humide de notre Commune compte plusieurs saules têtards qui ont également été classés en tant que patrimoine régional depuis de nombreuses années.

Au fil des années, les deux bassins composant la zone humide se sont dégradés notamment en raison de l'eau qui passe à côté et non plus dans la zone humide.

L'objectif des travaux prévus est d'alimenter les bassins en eau mais aussi de préserver la zone humide et les prairies avoisinantes. Pour cela il conviendra de réaménager les berges en pente douce et de procéder à quelques coupes d'arbres pour ensoleiller le milieu.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 %, par le biais du GERPLAN et de l'Agence de l'Eau. M. Denis HUTTENSCHMITT demande au Conseil municipal d'approuver le principe de ces travaux.

Suite à une question de M. Christian WEIGEL, Mme le Maire indique que la validation définitive des travaux devra faire l'objet d'une autre délibération. Elle indique que l'estimatif des travaux n'est pas encore connu à ce jour.

Suite à une question de M. Emmanuel GERRER, Mme le Maire et M. Denis HUTTENSCHMITT font savoir que la 2^{ème} étape des travaux sera la création d'un sentier pédagogique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le principe des travaux de renaturation de la zone humide.

3.2 PISTE CYCLABLE

M. Denis HUTTENSCHMITT rappelle qu'en juillet 2009, Buschwiller avait déposé en commun avec Héisingue un plan de piste cyclable à la C.C.3.F. et au Conseil général pour l'obtention d'une subvention.

Ce projet intercommunal prolongera d'une part la piste cyclable longeant la Zone Industrielle de Héisingue jusqu'au centre de Buschwiller, en reprenant au passage celle venant de Blotzheim en croisant les départementales 419 vers Altkirch et 473 direction Folschbourg. D'autre part, il permettra une liaison directe du centre de Héisingue, jusqu'au centre de Buschwiller, en empruntant le passage cyclable existant réalisé par le Département à la demande de la commune de Héisingue, sous la RD 105.

La Commune de Héisingue a approuvé le projet d'aménagement de la piste cyclable intercommunale en date du 27 octobre 2014 et a demandé que ce projet soit inscrit au contrat de territoire de vie des 3 pays.

La piste cyclable intercommunale passera sur Buschwiller c'est pourquoi le Conseil général a également demandé que le Conseil municipal de Buschwiller approuve le schéma.

Pour information pour Buschwiller il n'y a pas d'acquisition foncière à réaliser puisque le cheminement est déjà existant. Le coût estimé des travaux est de 331.137 € TTC pour 700 mètres de piste en béton ou 233.580 € pour 700 mètres de piste en enrobés noirs.

Mme le Maire précise que pour l'instant que le Conseil est tenu d'approuver le schéma de la piste cyclable et non pas les travaux.

Les conseillers débattent ensuite sur le schéma de la piste cyclable, du choix des matériaux, et de la largeur de la piste afin de permettre le passage des engins agricoles.

Départ de Monsieur Emmanuel GERRER à 20h00

Suite à une question de M. Bernard BOEGLIN, Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un accord de principe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le principe d'aménagement d'une piste cyclable entre Héisingue et Buschwiller et valide le schéma présenté.

4. BÂTIMENTS

4.1 MISE EN CONCURRENCE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE PAR EBM AUX 11 COMMUNES MEMBRES DU SIDEL

M. Bernard BOEGLIN indique que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 07 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et verts au 31 décembre 2015 (tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA).

La disparition des TRV a pour but de se mettre en conformité avec le Droit Européen.

Toutes les communes concernées par ces TRV jaunes ou verts devront mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité, sachant que le fournisseur historique est la coopérative EBM.

Les Communes doivent signer avant le 31 décembre 2015 un nouveau contrat en offre de marché ceci après avoir réalisé une mise en concurrence.

Afin d'éviter à chaque commune de lancer sa propre procédure de mise en concurrence et afin d'accompagner les communes dans cette tâche le SIDEL se propose de prendre en charge cette mission et de faire une mise en concurrence pour les communes concernées à savoir Buschwiller, Folgensbourg, Hégenheim, Hésingue, Leymen et Neuwiller.

Il propose de donner mandat au SIDEL afin de pouvoir lancer cet appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents mandate le SIDEL pour procéder à l'appel d'offres susvisé.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME/CIMETIERE/SECURITE CIVILE

• Permis de construire accepté

Références : PC 068 061 14 D0010
Demandeur : Emmanuel et Sandra HAENLIN
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastré en section 1 et 17, parcelles 88 et 245
Adresse du terrain : 27, rue de Hésingue
Superficie : 933 m²

• Déclarations préalables acceptées

Références : DP 068 061 14 D0023
Demandeur : Daniel VERRON
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 371
Adresse du terrain : 27, rue des Ecureuils
Superficie : 808 m²

Références : DP 068 061 14 D00029
Demandeur : Aziz NOUR
Objet : Toit sur terrasse
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°369
Adresse du terrain : 23, rue des Ecureuils
Superficie : 570 m²

Références : DP 068 061 14 D0031
Demandeur : Désirée LIECHTI
Objet : Panneaux photovoltaïques
Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle 52
Adresse du terrain : 4, rue des Landes
Superficie : 4004 m²

Références : DP 068 061 15 D00001
Demandeur : Commune de Buschwiller
Objet : Abattage d'arbres
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°369
Adresse du terrain : Rue de Hésingue & arrière salle polyvalente

• Certificats d'urbanisme délivrés

Références : CU 068 061 14 D1019
Demandeur : Maître Alain WALD, Notaire à Huningue
Objet : CUA
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°102

Adresse du terrain : 1, rue de Hésingue
Superficie : 1366 m²

• **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
Propriétaire: M. Antoine SCHLEGEL et Mme Paulette NAAS
Acquéreur : Mme SARL JFS Concept
Objet : terrain
Localisation du terrain : Section 1 parcelle 123
Adresse du terrain : rue de Hégenheim
Superficie : 2101 m²
Montant : 150 000,00€

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
Propriétaire: Mme Laurinda GSCHWIND née MOREIRA OLIVEIRA
Acquéreur : Mme SARL JFS Concept
Objet : bâtiment
Localisation du terrain : Section 1 parcelles 121 et 122
Adresse du terrain : 7 rue de Hégenheim
Superficie : 1903 m²
Montant : 320 000,00€

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
Propriétaire: M. Marcel REINLE et Mme Suzanne née HERLIN
Acquéreur : Mme SARL JFS Concept
Objet : terrain
Localisation du terrain : Section 1 parcelles 114 et 92
Adresse du terrain : rue de Hégenheim
Superficie : 930 m²
Montant : 270 000,00€

Demandeur : Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER, Notaire à ALTKIRCH
Propriétaire: SCI KELLBERG M. Guy ARKOUB
Acquéreur : Adjudication forcée
Objet : bâtiment
Localisation du terrain : Section 5 parcelle 75/55
Adresse du terrain : 25, vieille rue de Hagenthal
Superficie : 839 m²
Montant de la mise à prix : 279 000,00 €

M. Roger OBERMEYER fait savoir que le P.L.U. sera validé lors de la réunion du Conseil municipal du 9 mars prochain et demande aux conseillers de signaler en mairie s'ils souhaitent une version papier ou informatique du document à valider.

5.2 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

- M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir que les abattages d'arbres prévus en commission ont été réalisés sur le parking de la salle polyvalente ainsi que dans la rue de Hésingue. Il déplore que du bois ait été volé et indique que suite à un contact avec M. WOLF le bois sera mis en vente. Il demande au secrétariat de mettre en ligne une annonce en indiquant qu'environ 18 stères sont à vendre pour 20 € à 25 € le stère.

Il semble à M. Daniel ALLEMANN que le prix est trop élevé. M. Denis HUTTENSCHMITT lui répond que ce tarif a été validé avec M. WOLF de l'O.N.F.

- M. Denis HUTTENSCHMITT indique que lui-même et M. Jean-Jacques SCHMITT, agent des services techniques sont à présent titulaires du CACES PEMP. Ils pourront à présent tout deux utiliser ensemble la nacelle communale.

Les conseillers se réjouissent du prochain enlèvement des illuminations de Noël. M. Denis HUTTENSCHMITT tient à rappeler que la mise en place avait été réalisée par les services communaux de Hésingue.

- M. Denis HUTTENSCHMITT indique aux conseillers que M. Patrick HEINIMANN, agent des services techniques a parfaitement aménagé et repeint la cave de la mairie.
- M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir que le balayage des rues sera désormais réalisé par une entreprise extérieure pour environ 600 € le passage.
- M. Denis HUTTENSCHMITT indique que le problème du béton dans la rue des Vosges est géré par l'assurance de la Commune.
- M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir que le lampadaire cassé par un engin de chantier dans la rue des Ecureuils a été remplacé.
- M. Jacques DUCRON indique qu'il s'est rendu à une formation sur les « journées citoyennes » avec M. Denis HUTTENSCHMITT, il fera parvenir un lien sur ce sujet aux autres conseillers. M. HUTTENSCHMITT indique que ce point sera revu en commission.

5.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

Mme Véronique HERTER fait savoir que l'exposition de peinture et d'art se tiendra le week-end des 21 et 22 mars 2015. Elle indique que le jury sera composé de M. Robert ZIEBA, artiste peintre, Mme Nicole ROTH, Adjointe au Maire de Héisingue et de Mme Denise HECHT, conseillère municipale pour représenter Buschwiller. Mme HERTER demande aux conseillers de bien vouloir assurer un tour de permanence à l'exposition.

Elle indique ensuite que lors de sa réunion du 09 février 2015, la commission a décidé de faire réaliser un grand dégraissage de la cuisine par une société de nettoyage extérieure. Des demandes de devis sont en cours.

Pour finir la commission a d'ores et déjà décidé de revoir l'apéritif proposé lors de la réception de nouvel an 2016.

8.4 COMMISSION SCOLAIRE

Mme Véronique HERTER indique qu'un nouvel ordinateur pour la direction de l'école a été acquis pour un montant d'environ 640 €.

Puis elle fait savoir qu'une soirée jeux en partenariat avec les A.J.T. est prévue prochainement, la date n'est pas encore connue à ce jour. Elle concernera les jeunes âgés entre 8 et 16 ans. La traditionnelle soirée dansante organisée en partenariat avec le C.C.A.S. est prévue le 11 avril prochain de 17h à 21h pour les jeunes de 8 à 13 ans. Elle indique également qu'un courrier sera envoyé aux jeunes de 16 à 20 ans pour connaître leurs attentes.

Pour finir elle précise que la Commune prendra en charge les frais de déplacement pour les sorties de fin d'année des cycles 1 (ferme à Bouxwiller) et 2 (atelier cirque à Mulhouse) pour environ 500 €. Le cycle 3 n'a pas encore défini sa sortie pour l'instant.

Mme le Maire indique qu'une réunion concernant le bilingue à Buschwiller s'est tenue avec Mme l'Inspectrice, les représentants de la Commune de Héisingue ainsi que le périscolaire. L'effectif demandant le bilingue devrait permettre l'ouverture d'une classe bilingue, l'écrit officiel devrait être transmis courant avril. Toutefois les personnes extérieures au village demandant une inscription en cursus bilingue à Buschwiller ne se verront pas d'office voir attribuer une place de périscolaire. Les Buschwillerois restent prioritaires.

5.4 COMMISSION BÂTIMENTS

M. Bernard BOEGLIN fait savoir que plusieurs fuites ont été découvertes dans la salle polyvalente, les réparations ont été ou seront réalisées prochainement.

La société SICLI a récemment effectué la visite de sécurité pour les extincteurs et les blocs de sécurité, certaines choses seront à revoir.

5.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme Denise HECHT indique que l'ensemble du Conseil est prié de fournir des idées d'articles pour le prochain bulletin qui paraîtra en juillet 2015.

5.6 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : DENISE HECHT

Réunion le 19.1.2015: bilan des activités de fin 2015 et organisation des prochaines activités du C.C.A.S. Il a été décidé de renoncer à la sortie théâtre des seniors; reprise de cette activité en fonction des échos de la population. Le C.C.A.S. essaiera d'organiser une "boum des jeunes" en avril. Information des membres du C.C.A.S. sur les cas traités en et en-dehors des permanences.

Le 7.2.2015: triple fête des bébés, des fenêtres de l'Avent et du lâcher de ballons. Cette fête a eu lieu le samedi 7 février à la salle polyvalente. Sur les 16 bébés nés en 2014, 13 sont venus à la fête. Fenêtres de l'Avent: 41 participants, 33 inscrits. Lâcher de ballons: 5 cartes-réponses validées, 3 sont venus. Tout le monde a été invité pour 17 h.

Le 9.2.2015: remise d'un chèque de 700 € par la Compagnie les Dé'Ridées, représentant le bénéfice de la représentation de danse du 11 octobre 2014 au profit du C.C.A.S.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 C.C.3.F. - Commission assainissement – Mme Denise HECHT / M. Denis HUTTENSCHMITT

Le 3.2.2015: Présentation de 2 nouveaux outils: gestion patrimoniale: contrôle de l'état du réseau, entre autres par l'inspection des conduites avec une caméra. Sur les 300 km du réseau, 77 km ont été inspectés: il y a 7 km de réparations urgentes, dont 4 km de tuyauteries à remplacer, le reste en réhabilitation sans tranchée. Buschwiller: en 2015 réhabilitation sans tranchée (= chemisage de la tuyauterie) de la rue de Hésingue, env. 1 km, coût total env. € 300'000; les travaux sont prévus pour la 3e semaine de mars. Des travaux sur le réseau d'assainissement sont également prévus dans la rue des Jardins, entre la rue des Vergers et la rue des Fleurs; travaux prévus 2e semaine de mars, les problèmes d'humidité des riverains devraient être résolus. Outil de modélisation: outil de simulation du fonctionnement réel du réseau d'assainissement en cas de très fortes pluies. Budget 2015: € 1'326'000 d'investissements sont prévus. Autofinancement à 100 %. A propos coûts: il y a des eaux claires en provenance de Wentzwiller, visibles au point de raccordement du réseau d'assainissement à Buschwiller. Cela pose des problèmes, car la station d'épuration est sollicitée inutilement et cela coûte des sommes considérables.

6.2 C.C.3.F. – Energie et Climat – Mme Denise HECHT / M. Jacques DUCRON

Le 22.1.2015: présentation du projet Cit'énergie, qui correspond au Energy Award européen. Cit'Energie s'adresse aux collectivités de plus de 10'000 habitants; M. Thierry Litzler voudrait lancer la CC3F dans ce projet dont les principaux sollicités sont les chefs de service, à savoir les sections Patrimoine, Transports, Déchets et Sports/Equipements sportifs. Proposition de faire le label en commun avec la ville de St-Louis.

6.3 OFFICE DU TOURISME – M. Roger OBERMEYER / M. Patrick MULLER

MM. Roger OBERMEYER et Patrick MULLER indiquent qu'ils étaient malades et excusés tous les deux.

6.4 E.T.B. – Mme Denise HECHT

ETB, commission Protection sociale, santé et recherche le 16.1.2015: comme déjà signalé lors de la réunion en août 2014, la coopération transfrontalière entre médecins du côté alsacien et ceux des côtés allemand et suisse est au point mort, alors que les échanges fonctionnaient pour la génération précédente. La commission va présenter une motion au bureau exécutif pour que ce point soit soulevé et les causes élucidées. Les problèmes de santé étant les mêmes de part et d'autre des frontières, des échanges d'informations ne peuvent avoir que des avantages. La réunion a eu lieu au complexe hôtelier de Bad Schauenburg, près de Liestal, lequel participe activement aux programmes d'échanges de stagiaires de la Région Alsace, principalement en cuisine.

ETB, réunion plénière du 6.2.2015:

Commission Formation: il y a des aides financières en France pour favoriser l'apprentissage de la langue du voisin (par ex. visites scolaires). Côté collèges et lycées, il y a du progrès, mais le primaire est en régression. Les élus sont priés de favoriser les échanges scolaires.

Excellente présentation du collège Mermoz qui œuvre beaucoup pour les échanges transfrontaliers, en ouvrant de nouvelles voies, avec compétence et une grande motivation

Dépôts chimiques à Hagenthal (les deux): ce point avait déjà été soulevé en 2013, il est repris aujourd'hui. Il s'agit de déchets de Hexachlorohexane HCH de chez Ugine Kuhlmann Huningue, producteur de l'insecticide Lindane, entre-temps interdit. Dans les années 1970, les déchets (poudre blanche) ont été "revalorisés" sous forme de "béton hydrofuge" à intégrer aux revêtements de route, solution abandonnée à cause de l'odeur insupportable du produit. Une grande partie de ce qui avait déjà été produit a été offerte aux municipalités de Hagenthal, qui l'ont utilisée pour refaire leurs chemins ruraux. Depuis, comme le HCH est soluble à l'eau, la pluie qui ruisselle pollue les versants et l'emporte dans le lit du Lertzbach. Des barrières ont été posées en 2013 pour éviter que les promeneurs ne marchent sur du béton hydrofuge. Le seul moyen de réhabiliter ces sites est de gratter tout le béton hydrofuge et faire incinérer ces déchets. L'ETB va écrire une lettre au préfet pour qu'il fasse faire cette opération de protection de la population. Il serait bon de s'assurer que Buschwiller n'a pas également "bénéficié" de béton hydrofuge gratuit; si oui, le signaler immédiatement au préfet, pour que l'opération de nettoyage se fasse en même temps que celle des Hagenthal.

6.5 S.I.A.E.P. – RAPPORTEUR / M. Daniel ALLEMANN

M. Daniel ALLEMANN indique que la prochaine réunion concernera le budget du SIAEP.

M. Roger OBERMEYER indique qu'une fuite importante sur le réseau d'eau s'est déroulée le 31 décembre 2014 chez un particulier entraînant du gel sur la chaussée. Il demande que par prévention chaque vanne se trouvant sur la Commune soit manipulée et testée une fois par an. Mme le Maire soutient cette requête et demande à M. Daniel ALLEMANN de relayer cette information auprès du Président du SIAEP.

M. Bernard BOEGLIN souhaite savoir quand débiteront les travaux de maillage de la rue des Vosges. M. Daniel ALLEMANN lui répond que ces travaux s'élèvent à environ 150.000 € et que le SIAEP n'a pas le budget pour les réaliser. Mme le Maire lui rappelle que depuis 8 années aucun chantier hormis les réparations n'a été réalisé sur Buschwiller par le SIAEP.

Mme Denise HECHT la soutient en indiquant qu'il y a peu de débit d'eau dans la rue des Vosges.

M. Roger OBERMEYER précise également que les poteaux incendie n'ont pas le débit suffisant et imposé par la loi à savoir 120 m³ pour 2 heures. M. Daniel ALLEMANN lui répond que ceci ne relève pas de la compétence du SIAEP et que les pompiers sont tenus d'intervenir avec un camion-citerne en cas d'incendie.

Mme le Maire lui indique et lui précise que le fonctionnement des poteaux incendie / hydrants relève de la police du Maire mais que le SIAEP est tenu d'apporter le débit suffisant. Effectivement à ce jour les statuts du SIAEP indiquent que le SIAEP apporte l'eau alors que Mme le Maire a eu connaissance que le SIAEP devrait également apporter 3 bars au niveau des poteaux d'incendie. Elle précise qu'elle se renseigne actuellement sur les obligations juridiques du SIAEP.

6.6 S.I.C.E. 3 F.

M. Christian WEIGEL fait savoir que les travaux de la chute d'eau au niveau de la propriété HEINIMANN seront réalisés début mars. Une réunion avec les riverains concernés est prévue le 26 février 2015. Le coût des travaux est d'environ 157.000 € HT.

6.7 C.C.3.F. – infrastructures – M. Denis HUTTENSCHMITT / M. Jacques DUCRON

Lors de cette réunion il a été question des pistes cyclables mais aussi du contournement de Hésingue / Hégenheim pour lequel une étude a été lancée. Pour finir le point sur le giratoire entre Hésingue et Blotzheim a été évoqué.

7. DIVERS

7.1 Affaire Commune / M. Clément WICKY

Mme le Maire fait savoir qu'il convient de compléter la précédente délibération du 17 novembre 2014 selon les surfaces exactes relevées par le Cabinet de géomètre Frantz de Hégenheim le 22 janvier 2015 soit 330 m² pour le chemin à détacher de la parcelle n°507/253, section 16.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les surfaces exactes relevées par le Cabinet de géomètre Frantz de Hégenheim le 22 janvier 2015 soit 330 m² pour le chemin à détacher de la parcelle n°507/253, section 16.

- Mme le Maire fait savoir que la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 est de 1005 habitants.

- Mme le Maire fait savoir que M. Jean-Jacques SCHMITT, agent des services techniques vient d'obtenir la médaille du travail «or » pour 35 années de services. La remise se fera en comité restreint.
- Mme le Maire indique que l'école organise une vente des gâteaux le 17 février 2015 à partir de 15h30 dans la cour.
- Mme le Maire indique les prochaines de réunions à savoir :
Réunion du Conseil municipal – débat d'orientation budgétaire: le lundi 02 mars 2015 à 19h15 à la mairie.
Réunion du Conseil municipal « spéciale Plan Local d'Urbanisme » avec les représentants du Bureau IN SITU et de l'AURM : le lundi 09 mars 2015 à 19h15 à la mairie.
Réunion du C.C.A.S. : le lundi 16 mars 2015 à 19h15 à la mairie.
Exposition de peinture et d'art : du 20 au 22 mars 2015 à la salle polyvalente.
Elections départementales : les dimanches 22 et 29 mars 2015 à la salle polyvalente.
- Les conseillers arrêtent la date de réunion du Conseil municipal pour le budget au mardi 7 avril 2015 à 18h15. Les documents seront transmis en version papier ou informatique selon les souhaits des conseillers.
- La réunion publique de M. DELMOND et Mme SCHMIDIGER dans la cadre des élections départementales se tiendra à Buschwiller dans le bar le 11 mars 2015 à 18h30, pour le moment il s'agit du seul binôme qui fera une réunion publique dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Modification des statuts de la C.C.3.F.
3. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
 - 3.1 Travaux zone humide
 - 3.2 Piste cyclable
4. **BÂTIMENTS**
 - 4.1 Mise en concurrence de la fourniture d'électricité par EBM aux 11 communes membres du SIDEL
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
7. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		HUTTENSCHMITT DENIS
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		